

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 mai 2025

CRÉATION DE L'HOMICIDE ROUTIER ET LUTTE CONTRE LA VIOLENCE ROUTIÈRE -
(N° 1354)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 3

présenté par

Mme Alexandra Martin, Mme Corneloup, Mme Bazin-Malgras, Mme Dalloz, M. Di Filippo,
M. Ray, M. Bazin et Mme Petex

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 1ER QUINQUIES, insérer l'article suivant:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après publication en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.
--